

unité qu'on appelle la famille. C'est de la famille que découle le sentiment d'appartenance, de force et d'identité.

Que dire de cette famille que nous appelons le Canada? Dans mon analogie, tous les membres de la famille ont un rôle vital et important à jouer dans l'épanouissement et la préservation de l'unité. Au Canada, une province membre peut jouer son rôle parce qu'elle est riche en minerais et en matières premières destinées à la fabrication, une autre est en mesure d'engager les experts voulus pour transformer ces matières premières, alors qu'une troisième dispose des ressources énergétiques nécessaires à la fabrication. Certaines provinces peuvent tirer de la nourriture des eaux qui les entourent, d'autres, de la terre. Des régions sont dans une position idéale pour offrir les installations qu'exige l'exportation de nos produits, alors que d'autres sont mieux équipées pour fournir les produits d'exportation.

Là où je veux en venir, monsieur l'Orateur, c'est que collectivement, en tant que nation, nous possédons le savoir-faire, les ressources, l'initiative et l'intelligence qui nous permettront d'exploiter notre vrai potentiel en tant que grande famille et en tant que grande nation.

**Des voix:** Bravo!

**M. Dingwall:** Nous devons toutefois veiller à ne pas nous considérer comme membres de la famille canadienne uniquement quand cela est à notre avantage. Nous ne pouvons faire appel à la famille qu'en période de vaches maigres pour lui tourner le dos ensuite en période de vaches grasses. Aucun membre de la famille ne peut se permettre de rechercher ses propres intérêts au détriment des autres, car cela brise les liens qui unissent la famille, la démembrer, l'affaiblit et lui enlève toute raison d'être. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il faut garantir dans la constitution le principe de la péréquation.

**Des voix:** Bravo!

**M. Dingwall:** Certains peuvent appuyer ce que je dis mais réprouver la façon de procéder du gouvernement. Or je leur signale que le gouvernement exerce le pouvoir que la constitution a cherché à reconnaître, soit le pouvoir de faire entendre une voix forte, celle du peuple, au-dessus de la voix de ceux qui ne se préoccupent que de leurs propres intérêts régionaux et parfois égoïstes.

Le gouvernement actuel, en prenant l'initiative de rapatrier la constitution, fait entrer notre pays dans une nouvelle et exaltante période de son histoire. Cette initiative est tout aussi importante que la décision initiale, prise il a plus d'un siècle, car elle nous permet de passer à l'étape suivante de notre épanouissement, de passer de l'adolescence à l'âge adulte.

J'ai déjà exposé l'image que je me fais de notre pays, que je compare, par sa structure et ses idées, à une famille, une famille dont chaque membre est responsable à part entière du bien-être de chacun des autres. Le principe de la péréquation constitue le moyen permettant d'assumer cette responsabilité. Aucune région ou province quelconque ne devrait envisager ce procédé comme étant à sens unique, l'argent étant continuelle-

ment puisé dans une région pour être déversé dans l'autre. En outre, ce système permet au gouvernement national de stimuler une province donnée pendant un certain temps, jusqu'à ce qu'elle puisse subvenir à ses propres besoins.

Les engagements énoncés au paragraphe 34(1) du projet de résolution—promouvoir l'égalité des chances, réduire les disparités économiques et fournir les services publics essentiels à tous les Canadiens—traduisent l'une des facettes les plus importantes des valeurs canadiennes, soit la volonté de partager les richesses dont nous avons hérité et les possibilités qui s'offrent à nous, afin de nous épanouir dans la force et l'unité.

Je tiens à rappeler aux députés que cet engagement concerne non seulement le Parlement et le gouvernement du Canada, mais aussi les assemblées législatives et les gouvernements provinciaux, bien qu'il soit précisé qu'il ne modifie pas les pouvoirs législatifs des deux ordres de gouvernement.

C'est une initiative très louable d'inscrire dans la constitution le concept de la péréquation qui fera du partage un élément important de notre avenir national. Mais on ne peut douter de l'engagement actuel du gouvernement fédéral en faveur de ce principe. Je pourrais continuer à décrire le contenu du programme de péréquation, actuel mais je me bornerai à signaler que sa mise en œuvre entrainera des débours de 3.3 milliards de dollars durant l'année financière 1980-1981. Dans l'est du Canada, l'Île-du-Prince-Édouard recevra du gouvernement fédéral, sans condition aucune, environ 85 millions de dollars qu'elle pourra dépenser à sa discrétion. Terre-Neuve recevra pour sa part 377 millions de dollars, le Nouveau-Brunswick, 387 millions de dollars et la Nouvelle-Écosse, plus de 440 millions de dollars.

Les Canadiens savent quelles sont les provinces qui ont présentement le plus besoin des paiements de péréquation et quelles sont celles qui fournissent les fonds nécessaires. Il convient de remarquer que ces provinces ne sont pas restées figées tout au long de l'histoire de la péréquation. Effectivement, la province de l'Alberta que nous considérons actuellement comme une province nantie, au potentiel illimité, a perçu des versements de péréquation de 1957-1958 à 1964-1965. D'un autre côté, la province de Terre-Neuve qui perçoit des versements depuis 1957 semble maintenant se rapprocher d'une époque que, j'en suis convaincu, tous les députés espèrent bientôt voir devenir une réalité, où ces versements ne seront plus nécessaires.

Personne, monsieur l'Orateur, n'est en mesure de prédire l'avenir mais grâce aux versements de péréquation les Canadiens de toutes les parties du pays ont tous l'assurance de pouvoir bénéficier de services publics suffisants sans se voir imposer un fardeau fiscal exagéré. Cette notion de partage est devenue une tradition dans notre pays; elle s'inscrit dans le contexte des objectifs et des idéaux qui aminaient les Pères de la Confédération à l'origine, et notre parti y souscrit sans réserves.

**Des voix:** Bravo!